Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260428-034_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°034-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
24 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **22**

Séance du mardi 28 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : DESBORDES Gwénaëlle (pouvoir donné à François BOUAN), CHANTEREAU Vanessa (pouvoir donné à Céline LABBÉ)

Excusés : Monsieur DUFEIL Tanguy

Secrétaire de séance : Monsieur Armand CADE

OBJET : Budget Général Commune – Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif général pour l'année 2026, section par section, avec le détail des dépenses et des recettes et apporte les commentaires et explications nécessaires.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le budget primitif pour 2026 dont la balance s'établit ainsi :

	PROPOSITIONS	REPORT DE 2025	PRÉVISIONS 2026
Section de Fonctionnement			
DEPENSES	3 913 470,38 €		**3 913 470,38 €**
RECETTES	3 494 500,00 €	418 970,38 €	**3 913 470,38 €**
Section d'Investissement			
DEPENSES	1 704 759,55 €		**1 704 759,55 €**
RECETTES	1 656 834,31 €	47 925,24 €	**1 704 759,55 €**

Après cette présentation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **ADOPTER** le budget primitif général présenté pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
COTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.